

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 72-1770/SG/CG fixant la date d'affiliation au Service Médical Interentreprises.

n° 72-1770/SG/CG

Ministère
MINISTÈRE DU TRAVAILNuméro JO
n° 1 du 10/01/1973Date de publication
27 décembre 1972Date du numéro
10 janvier 1973

TEXTE INTÉGRAL

L'affiliation au Service médical interentreprises est obligatoire à compter du 1er janvier 1973. Le présent arrêté prendra effet à compter du 1er er 1973.